APRÈS ART. 15 N° CF63

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

AMENDEMENT

N º CF63

présenté par M. Lefèvre, M. Labaronne, Mme Bergé et les membres du groupe Renaissance

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.